



Hérim, le 03/09/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-24
PORTANT INTERDICTION DE
STATIONNEMENT.

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R. 417-10 (stationnement gênant) et R. 417-11 (stationnement dangereux) ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre I, 4ème partie, concernant la signalisation d'interdiction ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDÉRANT que le stationnement des véhicules à l'angle des rues Elsa Triolet et Gustave Delory, gêne la visibilité et compromet la sécurité des usagers sortant de la rue Elsa Triolet ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'interdire le stationnement à cet endroit ;

A R R È T O N S

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit en permanence à l'angle des rues Gustave Delory et Elsa Triolet à compter du passage piéton situé face au numéro 90 et jusqu'au candélabre situé à l'entrée de la rue Elsa Triolet.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par une bande jaune continue, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

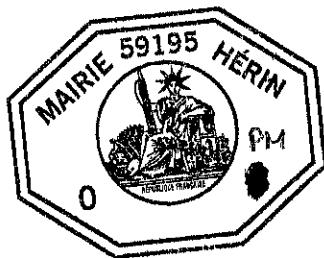
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune



Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Monsieur le commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le responsable du Service de Lutte contre L'Incendie ;
- Monsieur le directeur de Semurval / Transvilles
- Services Techniques municipaux ;
- Riverains des rues Gustave Delory et Elsa Triolet ;
- Police Municipale

Fait à Hérin, le 03/09/2025



Le Maire,
Jean-Paul COMYN